



Erreur sur le jugement

Par ge3466

Bonjour à tous le juge a fait une erreur dans mon jugement pour conduite sous stupéfiant la sanction 6 mois de suspension de permis + obligation de mettre le dispositif anti démarrage peine qui s'applique uniquement pour la conduite en état d'ivresse.

Ma question est ce qu'il s'agit d'un vice de procédure

Par lavigie

Bonjour

Quel est le motif de votre citation et condamnation ?
(un nombre inscrit)

Voyez avec le greffe si ce n'est pas lui qui a fait l'erreur ;
sinon , et pas d'accord faudra passer en appel ou ne pas exécuter la mesure ...